

L'an deux mille dix-sept, le 10 juillet à 18 h 00 heures, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Saint-Dizier, Der & Blaise s'est réuni en séance publique à l'Espace Projet Saint-Dizier 2020 de Saint-Dizier en suite de la convocation faite le 30 juin 2017.

#### Présents :

- Mme AUBRY, M. BANCELIN, M. BAUDOT, M. BAYER, Mme BETTING, Mme BOITEUX, M. BONNEAUD, M. BONNEMAINS, Mme BONTEMPS, M. BOSSOIS, M. BOUZON, M. BOZEK, M. BRUSA-PASQUE, M. BUAT, M. CABARETIER, M. CADET, M. CARON, M. CHARPENTIER, M. CHEVANCE, Mme CLAUSSE, Mme COLLET, M. CORDEBARD, M. CORNUT-GENTILLE, Mme DE CHANLAIRE, M. DECHANT, M. DELMOTTE, M. DERVOGNE, M. DESANLIS, M. DESCHARMES, M. DOUET, M. DROIN, M. DUBOIS, M. FARGETTE, M. FEUILLET, M. GAILLARD, Mme GALICHER, M. GARET, M. GAUCHERON, Mme GEORGET, Mme GEREVIC, M. GOUGET, M. GOUVERNEUR, M. GUILLAUMOT, M. GUILLEMIN, Mme GUINOISEAU, M. HURSON, M. JEANSON, M. KAHLAL, M. KIHM, Mme KREBS, M. KREZEL, Mme LANDREA, M. LANDRY, M. LAURENT, M. LESAGE, M. MARCHANDET, M. MARIN, M. MARTIN, M. MATHIEU, M. MENAUCOURT, M. MERCIER, M. MILLOT, M. MOITE, M. NOISETTE, M. NOVAC, M. PASQUIER, M. PEREZ, Mme PINCEMAILLE, Mme PIQUET, M. PRIGNOT, M. RAIMBAULT, M. RAMBERT, M. RENAUD, M. RESIDORI, M. RIMBERT, Mme ROBERT-DEHAULT, Mme SALEUR, Mme SAMOUR, Mme SCHAUB, M. SIMON, M. THIERRY, Mme TRAIZET, M. TURCATO, M. UTKALA, M. VAGLIO, M. VALTON, Mme VARNIER

<u>Excusés</u>: M. AMELON, M. BERTRAND, Mme DORKEL, M. EREN, Mme GARCIA, M. GARNIER, Mme GILLET, M. HOWARD, M. OUALI, Mme PEYRONNEAU, M. SCHILLER, Mme THIEBLEMONT

#### Ont donné procuration :

M. AMELON à M. BOUZON M. BERTRAND à M. JEANSON Mme DORKEL à M. BOSSOIS M. EREN à Mme VARNIER Mme GARCIA à Mme KREBS M. GARNIER à Mme CLAUSSE Mme GILLET à M. FARGETTE M. OUALI à M. LESAGE Mme PEYRONNEAU à M. KAHLAL Mme THIEBLEMONT à M. VAGLIO

Secrétaire de séance : M. VAGLIO

N° 123-07-2017

INSTALLATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - ELECTION DU PRESIDENT - ELECTION DES VICE-PRESIDENTS - ELECTION DU BUREAU

Rapporteur: M. LAURENT - M. BOSSOIS

Conformément à l'article L 5211-41-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, la Présidence de la nouvelle Communauté d'Agglomération est assurée, à titre transitoire jusqu'à l'installation du nouvel organe délibérant, par le plus âgé des Présidents des structures ayant fusionné.

Le Conseil Communautaire est invité à procéder à l'élection du Président et du Bureau, à savoir les vice-présidents et un ou plusieurs autres membres, dont il aura déterminé préalablement le nombre, en vertu de l'article L 5211.10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Président et les membres du Bureau sont élus au scrutin secret uninominal et à la majorité absolue.

Si après deux tours de scrutin aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection à lieu à la majorité relative.

En cas d'égalité des suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- de procéder à l'élection du Président,
- de déterminer le nombre de Vice-Présidents et des autres membres du bureau,
- de procéder à l'élection de ceux-ci.

#### **Election du Président :**

Président
 97 suffrages exprimés

M. Philippe BOSSOIS
M. Laurent GOUVERNEUR
M. Jean-Luc BOUZON
M. Jean-Michel FEUILLET
52 voix, élu
16 voix
9 voix
2 voix

Monsieur Philippe BOSSOIS est élu Président de la Communauté d'Agglomération de Saint-Dizier, Der & Blaise

#### **Election des Vice-présidents:**

Le Conseil de Communauté décide par 93 VOIX POUR – 2 CONTRE (M. BOUZON – M. AMELON) ET 2 ABSTENTIONS (M. BUAT – M. CABARETIER) de fixer à 15 le nombre de Vice-présidents, à 5 le nombre de Conseillers délégués et à 8 les autres membres du Bureau.

## Sont élus :

1<sup>er</sup> vice-président : 97 suffrages exprimés

M. Laurent GOUVERNEUR 97 voix, élu

2<sup>ème</sup> vice-président : 96 suffrages exprimés

M. Dominique LAURENT 96 voix, élu

3<sup>ème</sup> vice-président : 95 suffrages exprimés

M. Jean-Michel FEUILLET 95 voix, élu

4<sup>ème</sup> vice-président : 97 suffrages exprimés

M. Michel GARET 97 voix, élu

5<sup>ème</sup> vice-président : 97 suffrages exprimés

M. Jean BOZEK 97 voix, élu

6<sup>ème</sup> vice-président : 97 suffrages exprimés

M. Jean-Jacques BAYER 97 voix, élu

7<sup>ème</sup> vice-président : 97 suffrages exprimés

M. Alain SIMON 97 voix, élu

8<sup>ème</sup> vice-président : 95 suffrages exprimés

Mme Sarah GARCIA 95 voix, élue

9<sup>ème</sup> vice-président : 95 suffrages exprimés

Mme Pascale KREBS 95 voix, élue

10<sup>ème</sup> vice-président : 97 suffrages exprimés

M. Christel MATHIEU 97 voix, élu

11<sup>ème</sup> vice-président : 97 suffrages exprimés

M. Christian DUBOIS 97 voix, élu

12<sup>ème</sup> vice-président : 97 suffrages exprimés

M. Philippe NOVAC 97 voix, élu

13<sup>ème</sup> vice-président : 96 suffrages exprimés

M. Jean-Yves MARIN 96 voix, élu

14<sup>ème</sup> vice-président : 96 suffrages exprimés

M. Guy CADET 96 voix, élu

#### Election des Conseillers délégués :

Sont élus :

M. Fabrice DOUET 97 suffrages exprimés

97 voix, élu

M. Dominique MERCIER 97 suffrages exprimés

97 voix, élu

Mme Virginia CLAUSSE 95 suffrages exprimés

95 voix, élue

M. Didier LANDRY 97 suffrages exprimés

97 voix, élu

M. Hubert DESCHARMES 97 suffrages exprimés

97 voix, élu

## Election des autres membres du Bureau :

Son élus :

M. Bruno MOITE 97 suffrages exprimés

97 voix, élu

M. Alain DERVOGNE 97 suffrages exprimés

97 voix, élu

M. Jacques DELMOTTE 97 suffrages exprimés

97 voix, élu

M. Etienne GAILLARD 97 suffrages exprimés

97 voix, élu

M. Eric KREZEL 96 suffrages exprimés

96 voix, élu

M. Eugène PEREZ 97 suffrages exprimés

97 voix, ělu

M. François CORNUT-GENTILLE 95 suffrages exprimés

95 voix, élu

Mme Elisabeth ROBERT-DEHAULT 95 suffrages exprimés

95 voix, élue

Pour extrait conforme,



L'an deux mille dix-sept, le 10 juillet à 18 h 00 heures, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Saint-Dizier, Der & Blaise s'est réuni en séance publique à l'Espace Projet Saint-Dizier 2020 de Saint-Dizier en suite de la convocation faite le 30 juin 2017.

#### Présents:

- M. BOSSOIS, Président
- M. GOUVERNEUR, M. LAURENT, M. FEUILLET, M. GARET, M. BOZEK, M. BAYER, M. SIMON, Mme KREBS, M. MATHIEU, M. DUBOIS, M. NOVAC, M. MARIN, M. CADET,
- Mme AUBRY, M. BANCELIN, M. BAUDOT, Mme BETTING, Mme BOITEUX, M. BONNEAUD, M. BONNEMAINS, Mme BONTEMPS, M. BOUZON, M. BRUSA-PASQUE, M. BUAT, M. CABARETIER, M. CARON, M. CHARPENTIER, M. CHEVANCE, Mme CLAUSSE, Mme COLLET, M. CORDEBARD, M. CORNUT-GENTILLE, Mme DE CHANLAIRE, M. DECHANT, M. DELMOTTE, M. DERVOGNE, M. DESANLIS, M. DESCHARMES, M. DOUET, M. DROIN, M. FARGETTE, M. GAILLARD, Mme GALICHER, M. GAUCHERON, Mme GEORGET, Mme GEREVIC, M. GOUGET, M. GUILLAUMOT, M. GUILLEMIN, Mme GUINOISEAU, M. HURSON, M. JEANSON, M. KAHLAL, M. KIHM, M. KREZEL, Mme LANDREA, M. LANDRY, M. LESAGE, M. MARCHANDET, M. MARTIN, M. MENAUCOURT, M. MERCIER, M. MILLOT, M. MOITE, M. NOISETTE, M. PASQUIER, M. PEREZ, Mme PINCEMAILLE, Mme PIQUET, M. PRIGNOT, M. RAIMBAULT, M. RAMBERT, M. RENAUD, M. RESIDORI, M. RIMBERT, Mme ROBERT-DEHAULT, Mme SALEUR, Mme SAMOUR, Mme SCHAUB, M. THIERRY, Mme TRAIZET, M. TURCATO, M. UTKALA, M. VAGLIO, M. VALTON, Mme VARNIER

<u>Excusés</u>: M. AMELON, M. BERTRAND, Mme DORKEL, M. EREN, Mme GARCIA, M. GARNIER, Mme GILLET, M. HOWARD, M. OUALI, Mme PEYRONNEAU, M. SCHILLER, Mme THIEBLEMONT

#### Ont donné procuration :

M. AMELON à M. BOUZON M. BERTRAND à M. JEANSON Mme DORKEL à M. BOSSOIS M. EREN à Mme VARNIER Mme GARCIA à Mme KREBS M. GARNIER à Mme CLAUSSE Mme GILLET à M. FARGETTE M. OUALI à M. LESAGE Mme PEYRONNEAU à M. KAHLAL Mme THIEBLEMONT à M. VAGLIO

Secrétaire de séance : M. VAGLIO

N° 124-07-2017

INDEMNITE DE FONCTION Rapporteur : M. BOSSOIS

Les articles L. 5211-12 et R. 5216-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, permettent aux Communautés d'Agglomération de verser une indemnité au Président et aux vice-présidents.

Ces indemnités de fonction sont calculées sur la base d'un pourcentage de l'indice brut terminal de l'échelle de la Fonction Publique (IB 1022) et limitées par un taux maximal fixé pour chaque strate de population. Pour la Communauté d'Agglomération de Saint-Dizier, Der et Blaise, le taux maximum applicable aux vice-présidents est de 44 %.

De plus, le Président peut, en vertu de l'article 5211-9 du Code Général des Collectivités Territoriales, et sous certaines conditions, déléguer une partie de ses fonctions à d'autres conseillers communautaires membres du bureau ; lesquels peuvent recevoir une indemnité de fonction dans le respect de l'enveloppe indemnitaire globale.

Suite à l'installation du nouveau Conseil Communautaire, il convient de déterminer le montant de ces indemnités ainsi que les bénéficiaires.

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- d'autoriser le versement d'une indemnité de fonction aux vice-présidents, en référence à la strate de population de 50 000 à 99 999 habitants
- d'attribuer aux vice-présidents et à certains conseillers communautaires membres du bureau une indemnité de fonction, sous réserve qu'ils aient reçu une délégation du Président;
- de prévoir un versement mensuel de cette indemnité à compter du 11 juillet 2017.

Le Conseil Communautaire, après délibération, décide d'approuver par <u>95</u> <u>VOIX POUR – 2 ABSTENTIONS (M. BOUZON – M. AMELON).</u>

Pour extrait conforme,

## Tableau annexe

# Indemnités allouées aux Président, Vice-Présidents et Conseillers délégués de la Communauté d'Agglomération de Saint-Dizier Der et Blaise (exprimées en euros au 01/07/2017)

Nom de l'élu		taux de l'indemnité (en pourcentage de l'indice brut terminal)	montant mensuel brut au 01/07/2017
BOSSOIS PHILIPPE	Président	3096,53	80%
GOUVERNEUR LAURENT	Vice-president	1703,09	44%
BAYER JEAN-JACQUES	Vice-president	1277,32	33%
BOZEK JEAN	Vice-president	1277,32	33%
FEUILLET JEAN-MICHEL	Vice-president	1277,32	33%
GARCIA SARAH	Vice-president	1277,32	33%
GARET MICHEL	Vice-president	1277,32	33%
KREBS PASCALE	Vice-president	1277,32	33%
LAURENT DOMINIQUE	Vice-president	1277,32	33%
SIMON ALAIN	Vice-president	1277,32	33%
CADET GUY	Vice-president	851,54	22%
DUBOIS CHRISTIAN	Vice-president	851,54	22%
MARIN JEAN-YVES	Vice-president	851,54	22%
MATHIEU CHRISTEL	Vice-president	851,54	22%
CLAUSSE VIRGINIA	Conseiller délégué	851,54	22%
DESCHARMES HUBERT	Conseiller délégué	851,54	22%
DOUET FABRICE	Conseiller délégué	851,54	22%
LANDRY DIDIER	Conseiller délégué	851,54	22%
MERCIER DOMINIQUE	Conseiller délégué	851,54	22%



L'an deux mille dix-sept, le 10 juillet à 18 h 00 heures, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Saint-Dizier, Der & Blaise s'est réuni en séance publique à l'Espace Projet Saint-Dizier 2020 de Saint-Dizier en suite de la convocation faite le 30 juin 2017.

#### Présents:

- M. BOSSOIS, Président
- M. GOUVERNEUR, M. LAURENT, M. FEUILLET, M. GARET, M. BOZEK, M. BAYER, M. SIMON, Mme KREBS, M. MATHIEU, M. DUBOIS, M. NOVAC, M. MARIN, M. CADET,
- Mme AUBRY, M. BANCELIN, M. BAUDOT, Mme BETTING, Mme BOITEUX, M. BONNEAUD, M. BONNEMAINS, Mme BONTEMPS, M. BOUZON, M. BRUSA-PASQUE, M. BUAT, M. CABARETIER, M. CARON, M. CHARPENTIER, M. CHEVANCE, Mme CLAUSSE, Mme COLLET, M. CORDEBARD, M. CORNUT-GENTILLE, Mme DE CHANLAIRE, M. DECHANT, M. DELMOTTE, M. DERVOGNE, M. DESANLIS, M. DESCHARMES, M. DOUET, M. DROIN, M. FARGETTE, M. GAILLARD, Mme GALICHER, M. GAUCHERON, Mme GEORGET, Mme GEREVIC, M. GOUGET, M. GUILLAUMOT, M. GUILLEMIN, Mme GUINOISEAU, M. HURSON, M. JEANSON, M. KAHLAL, M. KIHM, M. KREZEL, Mme LANDREA, M. LANDRY, M. LESAGE, M. MARCHANDET, M. MARTIN, M. MENAUCOURT, M. MERCIER, M. MILLOT, M. MOITE, M. NOISETTE, M. PASQUIER, M. PEREZ, Mme PINCEMAILLE, Mme PIQUET, M. PRIGNOT, M. RAIMBAULT, M. RAMBERT, M. RENAUD, M. RESIDORI, M. RIMBERT, Mme ROBERT-DEHAULT, Mme SALEUR, Mme SAMOUR, Mme SCHAUB, M. THIERRY, Mme TRAIZET, M. TURCATO, M. UTKALA, M. VAGLIO, M. VALTON, Mme VARNIER

<u>Excusés</u>: M. AMELON, M. BERTRAND, Mme DORKEL, M. EREN, Mme GARCIA, M. GARNIER, Mme GILLET, M. HOWARD, M. OUALI, Mme PEYRONNEAU, M. SCHILLER, Mme THIEBLEMONT

### Ont donné procuration :

M. AMELON à M. BOUZON M. BERTRAND à M. JEANSON Mme DORKEL à M. BOSSOIS M. EREN à Mme VARNIER Mme GARCIA à Mme KREBS M. GARNIER à Mme CLAUSSE Mme GILLET à M. FARGETTE M. OUALI à M. LESAGE Mme PEYRONNEAU à M. KAHLAL Mme THIEBLEMONT à M. VAGLIO

Secrétaire de séance : M. VAGLIO

N° 125-07-2017

DELEGATION DE POUVOIR DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE AU PRESIDENT

Rapporteur: M. BOSSOIS

L'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) prévoit que le Président, les vice-présidents ayant reçu délégation ou le bureau dans son ensemble peuvent recevoir délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant à l'exception :

- 1. du vote du budget, de l'institution et de la fixation des taux ou tarifs des taxes ou redevances
- 2. de l'approbation du compte administratif
- 3. des dispositions à caractère budgétaire prises par un établissement public de coopération intercommunale à la suite d'une mise en demeure intervenue en application de l'article L 1612-15
- 4. des décisions relatives aux modifications des conditions initiales de composition, de fonctionnement et de durée de l'établissement public de coopération intercommunale
- 5. de l'adhésion de l'établissement à un établissement public
- 6. de la délégation de la gestion d'un service public
- 7. des dispositions portant orientation en matière d'aménagement de l'espace communautaire, d'équilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire et de politique de la Ville

Afin de faciliter le fonctionnement de la Communauté d'Agglomération, il est proposé au conseil communautaire d'utiliser cette faculté prévue par le CGCT, sachant que lors de chaque réunion de l'organe délibérant, le président rend compte des travaux du bureau et des attributions exercées par délégation de l'organe délibérant et qu'il revient au conseil communautaire de définir l'étendue des délégations consenties.

Il est proposé au Conseil communautaire :

- de déléguer au président, pour la durée de son mandat, toute décision concernant :
  - √ la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget
  - ✓ la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change, ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L 1618-2 et au a) de l'article L 2221-5-1 du CGCT, sous réserve des dispositions du c) de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires
  - ✓ la conclusion et la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans
  - √ la création, la modification ou la suppression des régies comptables nécessaires au bon fonctionnement des services
  - √ l'acceptation des dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges.
  - √ l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros
  - ✓ la passation des contrats d'assurances et l'acceptation des indemnités y afférents
  - ✓ la demande à l'Etat ou à d'autres collectivités territoriales ou partenaires financiers d'attribution de subventions, étant précisé que la délégation susvisée est une

délégation générale et concerne toute demande de subvention en fonctionnement et en investissement, quels que soient la nature de l'opération et le montant prévisionnel de la dépense subventionnable.

- d'intenter au nom de la Communauté d'Agglomération les actions en justice ou de défendre la Communauté d'Agglomération dans les actions intentées contre elle, en demande comme en défense, en première instance comme à hauteur d'appel ou de pourvoi en cassation devant les juridictions judiciaires comme devant les juridictions administratives. Cette compétence s'étend aux dépôts de plaintes, avec ou sans constitution de partie civile, au nom de la communauté
- de régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules de la Communauté d'Agglomération
- d'autoriser Monsieur le Président à déléguer, sous sa surveillance et sa responsabilité, en vertu de l'article L 5211-9 du CGCT à un ou plusieurs vice-présidents et à d'autres conseillers communautaires membres du bureau la signature de décisions relevant de la présente délégation.

Le Président rendra compte, à chacune des réunions obligatoires, des décisions prises dans le cadre des délégations consenties.

Le Conseil Communautaire, après délibération, décide d'approuver ces propositions à l'**UNANIMITE**.

Pour extrait conforme,



L'an deux mille dix-sept, le 10 juillet à 18 h 00 heures, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Saint-Dizier, Der & Blaise s'est réuni en séance publique à l'Espace Projet Saint-Dizier 2020 de Saint-Dizier en suite de la convocation faite le 30 juin 2017.

#### Présents:

- M. BOSSOIS, Président
- M. GOUVERNEUR, M. LAURENT, M. FEUILLET, M. GARET, M. BOZEK, M. BAYER, M. SIMON, Mme KREBS, M. MATHIEU, M. DUBOIS, M. NOVAC, M. MARIN, M. CADET,
- Mme AUBRY, M. BANCELIN, M. BAUDOT, Mme BETTING, Mme BOITEUX, M. BONNEAUD, M. BONNEMAINS, Mme BONTEMPS, M. BOUZON, M. BRUSA-PASQUE, M. BUAT, M. CABARETIER, M. CARON, M. CHARPENTIER, M. CHEVANCE, Mme CLAUSSE, Mme COLLET, M. CORDEBARD, M. CORNUT-GENTILLE, Mme DE CHANLAIRE, M. DECHANT, M. DELMOTTE, M. DERVOGNE, M. DESANLIS, M. DESCHARMES, M. DOUET, M. DROIN, M. FARGETTE, M. GAILLARD, Mme GALICHER, M. GAUCHERON, Mme GEORGET, Mme GEREVIC, M. GOUGET, M. GUILLAUMOT, M. GUILLEMIN, Mme GUINOISEAU, M. HURSON, M. JEANSON, M. KAHLAL, M. KIHM, M. KREZEL, Mme LANDREA, M. LANDRY, M. LESAGE, M. MARCHANDET, M. MARTIN, M. MENAUCOURT, M. MERCIER, M. MILLOT, M. MOITE, M. NOISETTE, M. PASQUIER, M. PEREZ, Mme PINCEMAILLE, Mme PIQUET, M. PRIGNOT, M. RAIMBAULT, M. RAMBERT, M. RENAUD, M. RESIDORI, M. RIMBERT, Mme ROBERT-DEHAULT, Mme SALEUR, Mme SAMOUR, Mme SCHAUB, M. THIERRY, Mme TRAIZET, M. TURCATO, M. UTKALA, M. VAGLIO, M. VALTON, Mme VARNIER

<u>Excusés</u>: M. AMELON, M. BERTRAND, Mme DORKEL, M. EREN, Mme GARCIA, M. GARNIER, Mme GILLET, M. HOWARD, M. OUALI, Mme PEYRONNEAU, M. SCHILLER, Mme THIEBLEMONT

### Ont donné procuration :

M. AMELON à M. BOUZON M. BERTRAND à M. JEANSON Mme DORKEL à M. BOSSOIS M. EREN à Mme VARNIER Mme GARCIA à Mme KREBS M. GARNIER à Mme CLAUSSE Mme GILLET à M. FARGETTE M. OUALI à M. LESAGE Mme PEYRONNEAU à M. KAHLAL Mme THIEBLEMONT à M. VAGLIO

Secrétaire de séance : M. VAGLIO

N° 126-07-2017

ADHESION DES COMMUNES DE COUSANCES-LES-FORGES, SOMMELONNE ET

BAUDONVILLIERS

Rapporteur: M. BOSSOIS

La fusion de la Communauté de Communes de la Saulx et du Perthois, avec les Communautés de Communes de la Haute Saulx et du Val d'Ornois au 1<sup>er</sup> janvier 2017, a conduit les communes de Cousances-les-Forges, Sommelonne et Baudonvilliers, à s'interroger sur la pertinence de leur maintien dans la nouvelle intercommunalité issue de cette fusion et dont les contours présentent des incohérences majeures, particulièrement en termes de bassin de vie.

En outre, compte tenu des orientations de cette nouvelle intercommunalité en matière d'exercice des compétences, de fiscalité ou encore de gouvernance, elles ont souhaité se rapprocher de la Communauté d'Agglomération de Saint-Dizier, Der & Blaise, pour étudier les avantages et inconvénients à la rejoindre ; cette étude les a confortées dans leur démarche.

Après avoir organisé une réunion publique, la commune de Sommelonne a d'ores et déjà adopté une délibération en date du 27 juin dernier, en faveur d'une adhésion à la Communauté d'Agglomération de Saint-Dizier, Der & Blaise.

La procédure à mettre en œuvre pour accompagner cette évolution est prévue à l'article L 5214-26 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui dispose qu' « ... une commune peut être autorisée, par le représentant de l'Etat dans le département après avis de la commission départementale de la coopération intercommunale (...) à se retirer d'une communauté de communes pour adhérer à un autre établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont le conseil communautaire a accepté la demande d'adhésion ».

Compte tenu de la pertinence d'un rapprochement des communes meusiennes limitrophes à la Communauté d'Agglomération de Saint-Dizier, Der & Blaise, en termes de bassin de vie et d'usages des habitants, il est proposé d'accueillir favorablement leur démarche et d'accepter leur adhésion sous réserve d'une délibération dans ce sens de chacune d'elles.

Il est proposé au conseil communautaire :

- d'accepter la demande d'adhésion des communes de Cousances-les-Forges, Sommelonne et Baudonvilliers à la Communauté d'Agglomération de Saint-Dizier, Der & Blaise, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, sous réserve d'une délibération en ce sens de chacune d'elle.
- de demander à Mesdames les Préfets de la Meuse et de la Haute-Marne d'autoriser les communes de Cousances-les-Forges, Sommelonne et Baudonvilliers d'une part à se retirer de la Communauté de Communes Haute Saulx et Perthois – Val d'Ornois à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 et d'autre part à adhérer à cette même date à la Communauté d'Agglomération de Saint-Dizier, Der & Blaise, après avis de la commission départementale de coopération intercommunale.

Le Conseil Communautaire, après délibération, décide d'approuver ces propositions à l'**UNANIMITE**.

Pour extrait conforme,